

Le collectif des élus se structure



Les élus étaient au premier rang lors des manifestations anti gaz de schiste. Ils restent plus que jamais vigilants.

Face à l'insistance de la société texane Shuepbach Energy LLC qui a assigné plus d'une quarantaine de communes du sud Ardèche au Tribunal Administratif, face à une loi qu'ils jugent insuffisante, les 70 maires et élus municipaux ardéchois réunis à Villeneuve-de-Berg mercredi ont évoqué le « Collectif des élus ardéchois opposés au gaz de schiste », son organisation et sa structuration en association, afin de mieux organiser son travail dans la durée et de mieux répartir les tâches. Domiciliée à la mairie de Villeneuve-de-Berg, cette association verra le jour dans les semaines à venir. Elle sera ouverte à l'ensemble des élus ardéchois et des élus des territoires voisins de l'Ardèche, Nord-Gard, Drôme et Lozère principalement. Maître Hélène Bras, avocate spécialisée dans les questions d'environnement, qui assure la défense des communes assignées au tribunal par

le pétrolier texan, a fait un point sur la situation législative. Il ressort clairement de l'examen des textes que la loi en cours de validation ne fermera pas la porte aux pétroliers, ni à la technique de fracturation hydraulique, le cas échéant rebaptisée autrement.

Elle est ensuite revenue sur la stratégie de défense qu'elle entend développer contre le recours de la société Shuepbach Energy LLC. Pour finir, il fut question des pistes qui permettront aux communes d'attaquer au tribunal la légalité du permis de prospecter qui a été accordée par Jean-Louis Borloo, ministre de l'environnement, à Shuepbach. En effet, il apparaît que ce permis, comme les autres, aurait été attribué sans respecter les règles de mise en concurrence entre les pétroliers. Un long combat en perspective que les élus sont prêts à mener jusqu'au bout aux côtés des Ardéchois.

Jean-Claude Flory Explication de loi

Le député du sud Ardèche Jean-Claude Flory a souhaité apporter son éclairage sur la loi:

"Ce mardi 21 juin, l'Assemblée Nationale a adopté, sur le rapport de la commission mixte paritaire, la proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation de gaz et huiles de schiste par fracturation hydraulique. Ce texte comporte clairement l'abrogation des permis ayant recours à cette technique.

A l'inverse de ce qui peut se passer dans d'autres pays comme la Grande Bretagne ou la Pologne, la France interdit, même à titre expérimental, le recours à la fracturation hydraulique. Cette décision forte, qui positionne notre pays comme l'un des plus restrictifs en la matière, a été saluée par la presse nationale et internationale. Les entreprises énergétiques concernées n'ont d'ailleurs pas manqué de réagir avec vigueur à l'interdiction que nous venons de voter. Le PDG de Total a publiquement déploré le vote des députés dès la première lecture (Les Echos du 16 mai 2011). Le PDG de Shuepbach Energy, société titulaire du permis de Villeneuve-de-Berg, reconnaît qu'il n'existe pas d'autres techniques pour exploiter le gaz de schiste (le Monde du 22 juin 2011). Les entreprises énergétiques envisagent des recours à la loi promul-

guée après le 30 juin, date du dernier vote au Sénat. C'est bien la preuve que nous avons atteint notre cible avec cette interdiction. Nous suivrons attentivement la suite de ce dossier sur le terrain juridique, ainsi que la piste ouverte sur ma proposition par le rapport de la mission parlementaire, afin d'interdire plus largement toute exploitation d'hydrocarbures sur le territoire des parcs nationaux et ceux engagés, comme le nôtre, dans une démarche de classement Unesco.

Mais la tournure que prennent les débats sur le terrain politique interpelle. Les réunions récemment organisées sur le sujet s'apparentent à des meetings de préparation de l'élection présidentielle à l'initiative des Verts et du Parti Socialiste. L'utilisation politique de ce dossier n'est pas à la hauteur de la mobilisation citoyenne initiale dépassant tous les clivages.

Le compte rendu de la réunion de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale du 4 mai 2011, disponible en ligne sur www.assemblee-nationale.fr, est particulièrement révélateur de cette politisation outrancière. Au cours de cette réunion, le Parti Socialiste a voté à l'unanimité notre proposition de loi. Qu'est ce qui explique la volte-face des députés PS, à partir du 11 mai,



refusant de voter dans l'hémicycle le texte qu'ils avaient adopté à l'unanimité une semaine avant en commission ? Peut-être certains sont-ils davantage tentés par les polémiques que par l'action concrète. D'autres sont-ils prisonniers de leurs accords politiques avec les Verts et l'extrême gauche. C'est regrettable sur un sujet aussi crucial méritant un large consensus.

Je souhaite que le débat global qui doit s'ouvrir sur les questions énergétiques dans les prochains mois fasse l'objet de plus de responsabilité. Sans perdre de vue qu'il devra se dérouler à la lueur de l'impact des choix énergétiques futurs tout à la fois sur l'environnement, sur la compétitivité de notre économie et sur le coût de l'énergie pour les ménages en particulier".

Suite des pages
Ardèche en page 94

